

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 septembre 2023**

Objet : EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 19-09-2023	L'an deux mille vingt-trois, Le 25 septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 19-09-2023	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Isabelle BOURGEONNIER, Mme Frédérique SARRAU, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN- ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, M. Frank MARQUET, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 27 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 27-09-2023	Absents :

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230927-2023-09-25-06-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

2023-09-25/06 EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE FONCIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article 200 quater du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14/09/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOTANTS (25 voix pour),
Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank
MARQUET, votant contre**

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} Janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

Fixe le taux de l'exonération à 50%.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le :
Rendu exécutoire le :

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 27 septembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Grasset

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230927-2023-09-25-06-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Acte à classer

2023-09-25-06

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture > AR reçu < Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-28T08-32-22.00 (MI247787193)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230927-2023-09-25-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Exonération partielle taxe foncière

Date de décision : 27/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-09-25-06 Exoneration partielle
taxe fonciere.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/09/23 à 16:35	Par BORDIER Frederic
Demande de signature	Date 27/09/23 à 16:35	Par BORDIER Frederic
Signé	Date 28/09/23 à 08:32	Par GRASSET Stéphane
Transmis	Date 28/09/23 à 08:32	Par GRASSET Stéphane
Accusé de réception	Date 28/09/23 à 08:38	

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 28 septembre 2023 08:39
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-06

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-06, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230927-2023-09-25-06-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-09-25-06

Objet : Exonération partielle taxe foncière

Date de décision : 27/09/2023

Date de transmission : 28/09/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.2. Fiscalité

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>